

Nombre de membres en exercice	40
Présents	28
Pouvoirs	2
Votants	30
Exprimés	30
Pour	30
Contre	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20240327-DEL-2024-22-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 15 mars 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER représentée par Marc CHAMPAUD
Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Joël FORESTIER représenté par Monique LAFARGE - Franck FOUR représenté par Micheline DE CUYPER - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN
Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD
Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON représenté par Carole BEN TOUMIA - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Patrick BRUN à *Philippe SIMON* - **Christian LEBLANC** à *Laurent PAQUET*.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2024-22

OBJET : BUDGET ANNEXE GEMAPI - CONTRIBUTION DES EPCI-FP MEMBRES DU PETR MONTANT DE LA CONTRIBUTION ET MODALITÉS DE VERSEMENT ANNÉE 2024

Compte tenu du budget présenté et voté, Monsieur le Président informe les membres du Comité syndical que le montant de la contribution des communautés de communes pour l'année 2024 pour le Budget annexe GEMAPI du PETR est fixée à **23 625 €** répartis comme suit :

- ✓ **Communauté de communes de Noblat : 14 088,79 €**
- ✓ **Communauté de communes des Portes de Vassivière : 9 536,21 €**

Il est proposé que cette contribution soit versée selon les modalités suivantes : deux tiers après la séance du vote du budget et le tiers restant avant la fin de l'année civile.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, valident le montant de la contribution des communautés de communes au Budget annexe GEMAPI du PETR et ses modalités de versement au titre de l'année 2024.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

Le Président,
Sébastien MOREAU